

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT,

Le VINGT-QUATRE SEPTEMBRE à 18h00,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU – ODEILLO - VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : 18 Septembre 2020

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Loïc DOVAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Ayant pris part aux délibérations : 18

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme NOLIN Claire – M. PEREZ Julien – Mme PIERA Martine – M. RIFF Michel

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Rodolphe BOSSELUT - Mme OMAHSAN Faëza – Christine DELIAS – Serge PONSAN

**ABSENTE :**

Mme Liliane NGUYEN

**AVAIENT PROCURATION :**

Inès ARTIGUES pour Rodolphe BOSSELUT - Jean-Michel LATUTE pour Faëza OMAHSAN  
Alain LUNEAU pour Christine DELIAS Fabien DESCLAUX pour Serge PONSAN

**DEL-2020-141-Demande de subvention – ROTARY CLUB Semaine Rose**

Monsieur le Maire INFORME l'Assemblée de la demande de subvention présentée par le ROTARY CLUB et relative à la Semaine Rose et la lutte contre le cancer du sein.

Il INFORME l'Assemblée du contenu de la demande de subvention et de la somme de 500€ demandée pour la fabrication de casquettes sur lesquelles figurera FONT-ROMEU.

Monsieur le Maire PROPOSE à l'Assemblée d'en débattre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE D'OCTROYER** une subvention de 500€ (cinq cents euros) au ROTARY CLUB pour la lutte contre le cancer du sein dans le cadre de la Semaine Rose.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Font-Romeu – Odeillo – Via,  
Le 24 Septembre 2020

Le Maire,  
Alain LUNEAU

